

Disons que l'objectif consiste à réduire les émissions de CO₂. Comment faut-il s'y prendre? Les répercussions régionales de toute tentative de modifier radicalement notre consommation énergétique seront les mêmes, que cette diminution soit accomplie par voie fiscale, réglementaire ou autres. . . Il n'est pas du tout évident que la voie fiscale soit la meilleure à emprunter¹³.

5.21 Plus tôt, un expert-conseil indépendant, M. Ralph Torrie, avait exprimé un point de vue semblable.

Une idée qui a été proposée en vue de lutter contre le réchauffement de la planète est celle d'assujettir les combustibles dérivés du charbon à une taxe. À première vue, cela paraît logique, mais je viens de terminer une analyse exhaustive de la demande énergétique enregistrée au Canada depuis le début des années 1970. Ce qui en ressort, c'est qu'on a très largement surévalué l'incidence des prix sur la demande d'énergie.

Il est facile de comprendre pourquoi les choses ont évolué dans ce sens. Les prix ont augmenté en même temps que la demande a fléchi, et les économistes en ont tout de suite conclu qu'il y avait là une relation de causalité. . .

[Or], selon nos évaluations, 40 à 50 p. cent de l'amélioration dans l'efficacité qui a été enregistrée au Canada entre 1973 et 1987 se serait produite de toute façon du fait des changements structurels économiques intervenus dans toutes les économies industrielles avancées. . .

Bien franchement, que l'argent provienne de la perception d'une taxe sur le carbone ou de la TPS, cela ne changera pas grand chose à la demande nationale d'énergie. Cette demande d'énergie, par dollar du PNB, a chuté de plus de 30 p. cent depuis 1973 et cette tendance se poursuit. Le même phénomène a d'ailleurs été relevé dans toutes les économies industrielles¹⁴.

5.22 À notre avis, l'opportunité d'une taxe sur les hydrocarbures reste à prouver bien qu'elle n'ait pas été réfutée. En ce qui concerne les constatations que l'on vient de citer, ce n'est pas en influant sur le niveau général de la demande énergétique que l'on réduira les émissions de gaz à effet de serre. Ce qu'il faut, c'est modifier les formes d'énergie utilisées. Le Comité de gaz à effet de serre. Ce qu'il faut, c'est modifier les formes d'énergie utilisées. Le Comité s'oppose à l'imposition d'une taxe sur les hydrocarbures (ou tout dispositif semblable) compte tenu de l'état actuel des connaissances sur ses répercussions possibles, directes et indirectes. Il estime cependant que le Canada devrait acquérir les connaissances dans ce domaine et suivre de près les répercussions de telles taxes dans les pays qui les imposent.

5.23 Le Comité est du même avis en ce qui concerne les permis négociables de droits d'émissions de gaz à effet de serre, tels que ceux proposés par le témoin de TransAlta. Il s'agit en principe de mesures qui font appel aux forces du marché et incitent les entreprises industrielles, les services publics d'électricité et les autres grands responsables à réduire leurs émissions et à vendre la part non utilisée de leurs permis. Nous estimons, ici encore, que l'option mérite une étude sérieuse, particulièrement comme moyen possible de réduire les disparités régionales que nous avons soulignées en matière d'émission. Il est évident, pour le Comité, que tout système de permis doit prévoir une diminution du niveau total d'émission avec le temps, en rapport avec la nécessité de réduire considérablement les niveaux actuels. Le Comité constate que, dans le Plan vert, le gouvernement fédéral prévoit la mise sur pied d'un programme d'"échange" de droits d'émission comme moyen de réduire le smog en milieu urbain¹⁵. Nous considérons qu'il s'agira d'un projet pilote qui permettra de déterminer l'utilité du recours à de tels permis pour limiter les émissions de gaz entraînant un effet de serre.